



COMMUNE DE SAINT-ALBAN-LEYSSE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

Nombre de Conseillers	
En exercice	29
Quorum	15
Présents	22
Votants	27

Le 10 avril 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 3 avril 2024 s'est réuni, au Centre de Culture et de Loisirs, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DYEN, Maire.

**Présents** : Messieurs Serge BALLAZ, Jacques BARBAZENI, Patrick BASSET, Philippe CODDET, Michel DYEN, Daniel FAVRE, Sébastien JACOB, Hervé MARREC, Pascal MORNEX, Alain SAUREL, David SIMON, Philippe TOCHON, et Mesdames Anne-Marie BAROUTI, Christèle BLAMBERT, Monique CHAPPERON, Anne-Marie DIOT-PINORINI, Annie DUCHATEL, Nicole DURAND, Patricia MAFFRE-DEPROST, Nathalie MIEGE, Geneviève PALLOT, Lorène TROTTO

**Pouvoirs** : Mme Elisabeth FENESTRAZ donne pouvoir à Mme Nicole DURAND, Mme Nathalie CRAGNOLINI donne pouvoir à M Jacques BARBAZENI, M Christian CLEMENTI donne pouvoir à M Patrick BASSET, Mme Christine BERTHET-ZOTTINO donne pouvoir à Mme Monique CHAPPERON, M. Robert FRAPPA donne pouvoir à M Alain SAUREL

**Absents** : Mesdames Maud BEGGIORA-COHEN, Axelle VILLIEN,

**Secrétaire de séance** : M Philippe CODDET

**Délibération N° 07**

**Objet : Budget Primitif 2024**

Monsieur le Maire et Monsieur Philippe TOCHON présentent au Conseil municipal le projet de Budget primitif pour 2024 établi sur la base du débat d'orientations budgétaires du 27 Mars 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder selon le référentiel M57 et le principe de la fongibilité des crédits à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, hors dépenses de personnel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire tenu le 27 Mars 2024
- Vu le projet de Budget Primitif proposé pour 2024
- Vu le principe de la fongibilité des crédits entre chapitres à l'intérieur d'une section

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 5 voix contre (M. Alain SAUREL, M. Pascal MORNEX, M. Robert FRAPPA, Mme Monique CHAPPERON, Mme Christine BERTHET-ZOTTINO)

- **Approuve** le Budget primitif de l'exercice 2024 qui se résume ainsi :
  - Recettes et dépenses de fonctionnement : 7 096 600 €
  - Recettes et dépenses d'investissement : 6 208 930 €
- **Autorise** le principe de la fongibilité aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans le respect des limites fixées par le référentiel M57 dans le cadre du Budget Primitif 2024

**Annexe : Compte administratif et budget primitif 2024**

Le secrétaire de séance signé  
Philippe CODDET

Le Maire signé  
Michel DYEN



POUR COPIE CONFORME,  
Le Maire  
Michel DYEN